

PRÉFET DES YVELINES

DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDÉPARTEMENTALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DES TRANSPORTS D'ÎLE-DE-FRANCE
Unité départementale des Yvelines

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Du 22 septembre 2023 au 23 octobre 2023 inclus

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÈTE PUBLIQUE UNIQUE relative :

- à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Rocquencourt
- aux demandes de deux autorisations d'ouverture de travaux miniers sur la commune du Chesnay-Rocquencourt et de deux permis d'exploitation de gîtes géothermiques au Dogger dits "Grand Parc Nord 1" et "Grand Parc Nord 2" respectivement sur les communes de Bailly, Louveciennes, la Celle-Saint-Cloud, et le Chesnay-Rocquencourt d'une part, et de Bailly, le Chesnay-Rocquencourt et Versailles d'autre part, présentées par la société Engie Énergie Services

Par arrêté préfectoral du 28 août 2023, une enquête publique d'une durée de 32 jours est organisée **du 22 septembre 2023 au 23 octobre 2023 inclus** sur les procédures suivantes :

- la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Rocquencourt (en vigueur sur la commune nouvelle du Chesnay-Rocquencourt)
- les demandes, présentées par la société Engie Énergie Services, de deux autorisations d'ouverture de travaux miniers sur la commune du Chesnay-Rocquencourt, associées à deux permis d'exploitation de gîtes géothermiques au Dogger dits "Grand Parc Nord 1" et "Grand Parc Nord 2" respectivement sur les communes de Bailly, Louveciennes, la Celle-Saint-Cloud et le Chesnay-Rocquencourt d'une part, et de Bailly, le Chesnay-Rocquencourt et Versailles d'autre part.

Le dossier d'enquête publique comporte notamment une évaluation environnementale de la mise en compatibilité du PLU de Rocquencourt, une étude d'impact du projet géothermique, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse conjoint de la société Engie Énergie Services et de la commune du Chesnay-Rocquencourt à cet avis.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier est consultable :

- sur internet aux adresses suivantes :
 - <https://www.registre-numerique.fr/engie-projet-geothermie-chesnay-roquencourt>
 - <https://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Geothermie/ENGIE-ENERGIE-SERVICES/2023-ENQUETE-PUBLIQUE-UNIQUE> (site de la Préfecture des Yvelines),
- à la mairie du Chesnay-Rocquencourt, sur support papier et support informatique, du lundi au samedi, aux jours et horaires d'ouverture de la mairie au public
- à la mairie de Bailly, sur support papier, du lundi au vendredi aux horaires d'ouverture de la mairie au public,
- à la mairie de Versailles, au service en charge de l'urbanisme, sur support papier, aux jours et horaires d'ouverture au public de ce service : du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00,
- à la mairie de La Celle-Saint-Cloud, sur support papier, du lundi au vendredi aux horaires d'ouverture de la mairie au public,
- à la mairie de Louveciennes, sur support papier, du lundi au vendredi aux horaires d'ouverture de la mairie au public

Le public peut consigner ses observations et propositions directement sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire-enquêteur, ouverts à cet effet dans les mairies du Chesnay-Rocquencourt, Bailly, Louveciennes, la Celle-Saint-Cloud et Versailles pendant la durée de l'enquête.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées, par voie postale, à la mairie du Chesnay-Rocquencourt, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire-enquêteur ou lui être remises lors des permanences mentionnées ci-dessous. Elles sont consultables au siège de l'enquête.

Le public peut, de plus, faire parvenir ses observations et propositions au commissaire-enquêteur, du 22 septembre 2023 au 23 octobre 2023 inclus :

- sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/engie-projet-geothermie-chesnay-roquencourt>
- par courrier électronique à l'adresse dédiée à l'enquête : engie-projet-geothermie-chesnay-roquencourt@mail.registre-numerique.fr

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé (site mentionné ci-dessus).

Monsieur Denis UGUEN, directeur d'exploitation en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur. Il reçoit les observations et propositions écrites et orales de toutes les personnes qui le souhaitent dans les mairies des communes mentionnées ci-dessous, aux dates et horaires suivants :

Le Chesnay-Rocquencourt

le vendredi 22 septembre 2023 de 9h00 à 12h00

Bailly

le lundi 25 septembre 2023 de 9h00 à 12h00

Le Chesnay-Rocquencourt

le samedi 7 octobre 2023 de 9h00 à 12h00

Louveciennes

le mardi 10 octobre 2023 de 14h00 à 17h00

La Celle-Saint-Cloud

le jeudi 12 octobre 2023 de 9h00 à 12h00

Versailles (service urbanisme)

le mercredi 18 octobre 2023 de 14h00 à 17h00

Le Chesnay-Rocquencourt

le lundi 23 octobre 2023 de 14h00 à 17h00

Toutes informations sur les demandes d'autorisation d'ouverture de travaux miniers et les demandes de permis d'exploitation de gîtes géothermiques au Dogger peuvent être demandées auprès de la société Engie Énergie Services - 1 place Samuel de Champlain - Faubourg de l'Arche - 92 030 PARIS LA DEFENSE CEDEX, à l'adresse suivante : frederik.bugarel@engie.com

Toutes informations sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Rocquencourt, peuvent être demandées auprès de la mairie du Chesnay-Rocquencourt (Hôtel de Ville - 9 rue Pottier - BP 150 Le Chesnay - 78155 Le Chesnay-Rocquencourt Cedex), à l'adresse suivante : urbanisme@lechesnay-roquencourt.fr

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur sont tenus à la disposition du public dans les mairies du Chesnay-Rocquencourt, Bailly, Louveciennes, la Celle-Saint-Cloud et Versailles, aux horaires d'ouverture de ces services, à la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France - unité départementale des Yvelines, sur rendez-vous pris au 01 71 28 48 51 ou à l'adresse électronique ud78.drieat-if@developpement-durable.gouv.fr et, sur le site internet de la préfecture mentionné pour la consultation du dossier.

À l'issue de la procédure, le préfet des Yvelines prend, par arrêté préfectoral, les décisions d'autorisation - assorties de prescriptions - ou de refus sur les demandes présentées par la société Engie Énergie Services.

À l'issue de l'enquête publique, le projet de mise en compatibilité du PLU de Rocquencourt, éventuellement modifié pour tenir compte du rapport et des conclusions du Commissaire-enquêteur, est soumis, pour délibération, au conseil municipal du Chesnay-Rocquencourt.